

**DECRET N° 2003-352 DU 07 SEPTEMBRE 2003**

Chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU,  
Ministre d'Etat chargé du Plan, de la Prospective  
et du Développement de l'intérim du Président  
de la République pour compter du 08 septembre 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003 -209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** . - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat chargé du Plan, de la Prospective et du Développement, est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Bruxelles, (Royaume de Belgique).

**Article 2.** - Il est délégué à Monsieur Bruno AMOUSSOU, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

.../...

**Article 3.** - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 07 septembre 2003

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized oval shape with a vertical line through it, and a horizontal line extending to the right.

**Mathieu KEREKOU.-**

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MINISTERES 21  
SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 12 JO 1.